



MDN

# LE GÉNÉRAL D'ARMÉE CHANEGRIHA EN VISITE OFFICIELLE EN INDE

Page 2

PÉTROLE

**LE BRENT  
À 76,20 DOLLARS  
LE BARIL**

Page 3

ISSN : 1112-7449

# MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 5201 | Jeudi 6 février 2025 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

ÉLECTION À LA LFP

**MOHAMED AMINE  
MESLOUK NOUVEAU  
PRÉSIDENT**

Page 16

SOUTIEN À LA CAUSE PALESTINIENNE

# REJET DU PLAN TRUMP DE LA PART DE LA LIGUE ARABE

Page 3



L'UGCAA PRÔNE LA RÉGULATION DES PRIX  
**LES COMMERCANTS  
TENUS AU RESPECT DES  
MARGES**

Page 4



ANESRIF

**RÉHABILITATION  
ET MODERNISATION DE  
75 GARES FERROVIAIRES**

Page 5

BRAHIM MERAD :

## L'Etat a mobilisé les ressources matérielles et technologiques pour assurer la sécurité du citoyen

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, a affirmé, mardi depuis Blida, que les pouvoirs publics ont mobilisé toutes les ressources et réuni toutes les conditions à même de permettre aux forces de sécurité de servir le citoyen et lui permettre de vivre dans la sécurité et la tranquillité.

Dans une déclaration à la presse en marge de l'inauguration du centre de vidéosurveillance de la wilaya, dans la commune de Blida, en compagnie du Directeur général de la sûreté nationale (DGSN), Ali Badaoui, le ministre a indiqué que l'expansion urbaine et le développement multisectoriel en cours, a posé un défis en matière de sécurité, d'où la nécessité du développement des moyens pour assurer la sécurité du citoyen et lui permettre de vivre dans la quiétude.

«La sécurité du citoyen figure parmi les priorités de l'Etat, quel qu'en soit le prix», a-t-il souligné, rappelant que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune "accorde une attention extrême au citoyen afin qu'il puisse être dans un cadre approprié, loin des dangers et vivre en toute tranquillité, d'autant plus que l'Algérie est visée dans sa sécurité.

S'agissant du centre de vidéosurveillance, M. Merad a déclaré qu'il était très important. Il fait partie d'un nombre considérable de centres disponibles à travers le pays, dont certains sont déjà opérationnels et viennent en appui à la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, et constituent un «soutien pour le travail colossal», accompli par les éléments de l'Armée nationale populaire (ANP) et des autres corps sécuritaires.

Le ministre de l'Intérieur a expliqué que la vidéosurveillance permet notamment une «riposte rapide au crime, grâce à la collaboration et à la coordination entre tous les intervenants, et partant, la baisse du taux de criminalité, dont particulièrement celle liée aux gangs de quartier, au vol et à la drogue».

Il a également annoncé un «élargissement des centres de vidéosurveillance à toutes les régions du pays, voire même aux artères secondaires et ruelles, pour ne pas limiter leur usage aux seuls boulevards principaux».

M Merad a souligné, en outre, que «l'Algérie adopte actuellement une démarche particulière et au diapason des pays développés» en termes des capacités de lutte contre la criminalité, et qu'elle «œuvre en permanence» à intégrer les nouvelles technologies en vue d'améliorer davantage la couverture sécuritaire et assurer l'efficacité des interventions des forces de sécurité».

Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a procédé, au siège de la wilaya, à la distribution de 11 camions compacteurs de déchets au profit de l'établissement «Mitidja-Nadhafa» et d'un nombre de communes, appelant les citoyens à contribuer au tri sélectif des déchets et à accompagner les startups dans le développement de solutions intelligentes en la matière.

A noter que cette distribution de camions compacteurs de déchets est la 4e du genre dans la wilaya. 29 camions similaires ont déjà été distribués en plusieurs étapes.

M Merad s'est ensuite rendu à la cité Sidi Achour, où il s'est enquis du plan de réhabilitation de l'assiette foncière récupérée suite au relogement des occupants de constructions précaires érigées sur une surface de 3,8 ha.

R.N.

MDN :

# Le Général d'Armée Chanegriha en visite officielle en Inde

Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP),

PAR LAKHDARI BRAHIM

Entamée, hier, une visite officielle en République de l'Inde, sur invitation du Chef d'Etat-major de la Défense et secrétaire du Département des affaires militaires de l'Inde, indique le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué.

«Sur invitation du Chef d'Etat-major de la Défense et Secrétaire du Département des affaires militaires de l'Inde, Monsieur le Général d'Armée Chanegriha Saïd, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'ANP, entame une visite officielle en République de l'Inde, à partir d'aujourd'hui 5 février 2025», précise la même source. Lors de cette visite, qui s'inscrit «dans le cadre du renforcement de la coopération entre l'ANP et l'Armée indienne, les deux parties examineront les questions d'intérêt commun», ajoute le communiqué du MDN.

L.B.



ANP :

## Sept éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés et une quantité d'armes et de munitions récupérée

Sept (7) éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés et une quantité d'armes et de munitions a été récupérée par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), lors d'opérations distinctes menées à travers le territoire national entre le 29 janvier et le 4 février, indique mercredi un bilan opérationnel de l'ANP. «Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'ANP ont exécuté, durant la période allant du 29 janvier au 04 février 2025, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national», précise la même source. Dans le cadre de la lutte antiterroriste et «lors de deux opérations de qualité menées à Tamanrasset et Bordj Badji Mokhtar en 6e Région militaire, des détachements de l'ANP ont récupéré 4 pistolets mitrailleurs de type kalachnikov, un (1) pistolet automatique, un (1) fusil à lunette, 2 fusils mitrailleurs, un (1) lance-roquettes, une quantité de munitions et d'autres effets», note le communiqué, soulignant que d'autres détachements de l'ANP «ont arrêté 7 éléments de soutien aux groupes terroristes dans différentes opérations à travers le territoire national». Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et «en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du trafic de drogue dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec

les différents services de sécurité, lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, 75 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 14 quintaux et 35 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 2.3 kilogrammes de cocaïne et 1.029.180 comprimés psychotropes ont été saisis». A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, Djanet, In Salah, Tindouf et Illizi, des détachements de l'ANP «ont arrêté 344 individus et saisi 22 véhicules, 258 groupes électrogènes, 155 marteaux piqueurs, 5 détecteurs de métaux, ainsi que des quantités de mélange d'or brut et de pierres, d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite». De

même, «neuf (9) autres individus ont été arrêtés et un (1) pistolet mitrailleur de type kalachnikov, un (1) fusil mitrailleur, un (1) pistolet automatique, 28.838 litres de carburants, ainsi que 22 quintaux de tabacs et 8 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation ont été saisis, lors de différentes opérations». Par ailleurs, les Gardes-côtes «ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et procédé au sauvetage de 7 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 314 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national», conclut le communiqué du MDN.

R.N.

### L'ancien chef du Gouvernement Sid Ahmed Ghozali inhumé au cimetière de Ben Aknoun

L'ancien chef du Gouvernement, Sid Ahmed Ghozali, décédé mardi à l'âge de 88 ans, a été inhumé hier après-midi au cimetière Zedek de Ben Aknoun (Alger).

De hauts responsables de l'Etat et des membres du Gouvernement ont assisté aux funérailles, aux côtés des membres de la famille du défunt, de ses compagnons de route, de représentants de partis politiques et d'organisations nationales et de moudjahidine. Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait adressé, mardi, ses sincères condoléances à la famille du défunt, l'assurant de sa profonde compassion. Avec la disparition de Sid Ahmed Ghozali, «l'Algérie perd l'un des hommes qui ont servi le pays à travers de hautes fonctions et responsabilités au sein des institutions de l'Etat, laissant son empreinte en tant que personnalité nationale de premier plan, témoin d'une période charnière marquée par des mutations et des événements majeurs de la vie nationale», avait écrit le président dans son message de condoléances.

R.N.

SOUTIEN À LA CAUSE PALESTINIENNE

# Rejet du plan Trump de la part de la Ligue arabe



**La Ligue arabe, dans un communiqué publié ce mercredi, a réaffirmé son soutien indéfectible à la cause palestinienne et aux principes qui la fondent.**

PAR MOUNIR HAMROUCHE

Selon l'organisation, ces principes demeurent l'objet d'un consensus total parmi les pays arabes et sont non négociables.

Parmi ces principes fondamentaux, la Ligue arabe met en avant le droit inaliénable du peuple palestinien à établir son propre État sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

La position de la Ligue arabe concernant la Cisjordanie et la Bande de Gaza est

également claire : ces deux territoires occupés constituent ensemble la région de l'État palestinien futur dans le cadre d'une solution à deux États.

Il est essentiel qu'il n'y ait aucune séparation entre ces deux régions, car cela porterait atteinte aux droits des Palestiniens, dont la présence sur leur terre est le pilier de leur juste cause.

L'idée de scinder ces territoires, selon l'organisation, ne ferait qu'aggraver les injustices déjà subies par les Palestiniens depuis des décennies.

Par ailleurs, la Ligue arabe a exprimé sa confiance dans la volonté des États-Unis, et de son président, de parvenir à une paix durable et juste pour la région.

Toutefois, elle a fermement rejeté les propositions avancées par le président américain Donald Trump dans son plan de paix, soulignant qu'elles comportent une dimension inacceptable : celle du déplace-

ment forcé des Palestiniens, qui va à l'encontre des principes de souveraineté et des droits humains fondamentaux.

Ces propositions ont été jugées par la Ligue arabe comme une tentative de légitimer une solution injuste, contraires au droit international, et rejetées par la communauté internationale.

De nombreux pays, tant arabes qu'occidentaux, ont exprimé leur désaveu vis-à-vis de ces idées, soulignant que toute solution durable doit être basée sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien et la création d'un État palestinien indépendant.

Ainsi, l'Organisation arabe continue de défendre la cause palestinienne avec fermeté et reste déterminée à soutenir les efforts visant à parvenir à une paix juste et durable, conforme aux aspirations du peuple palestinien.

M.H.

JUSTICE

## Le président de la République opère un mouvement partiel dans le corps des présidents de Cours et des procureurs généraux

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a opéré un mouvement partiel dans le corps des présidents de Cours et des procureurs généraux près les Cours de justice, a indiqué, mardi, un communiqué de la Présidence de la République.

«Conformément aux dispositions de la Constitution, notamment les articles 92 et 181, et de l'article 49 de la loi organique portant statut de la magistrature, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a opéré un mouvement partiel dans le corps des présidents de Cours et des procureurs généraux près les Cours de justice. Le mouvement porte sur la mutation d'un (1) président de Cour de justice et de trois (3) procureurs généraux, la promotion de (13) juges au poste de président de Cour ou de procureur général et la fin de fonction pour huit (8) présidents de Cours et quatre (4) procureurs généraux», lit-on dans le communiqué.

### Le mouvement se présente comme suit:

#### 1/ Présidents des cours de justice :

- Cour de justice de Sétif: Yakoubi Youcef
- Cour de justice de Skikda: Ouazene Abdelhamid
- Cour de justice de Médéa: Bouhamidi Nadia
- Cour de justice de Mostaganem: Marouf Larbi
- Cour de justice de M'sila: Mehira Hacène
- Cour de justice d'Oran : Bouterfas Djilali
- Cour de justice de Tissemsilt: Allouga Nacer Eddine
- Cour de justice d'El Oued: Debboub Tayeb
- Cour de justice de Relizane: Othmani Hocine

#### 2/ Procureurs généraux près les Cours de justice :

- Cour de justice de Batna: Benbelkacem Moncef
- Cour de justice de Bouira: Bendaas Fayçal
- Cour de justice d'Alger: Benboudiaf Mohamed El Kamel
- Cour de justice de Skikda: Messaoudi Tahar
- Cour de justice de Sidi Bel Abbès: Naidjaoui Djamel
- Cour de justice de M'sila: Foudad Djamel
- Cour de justice de Mascara: Benabdallah Mustapha
- Cour de justice de Souk Ahras: Boukhari Omar".

DIPLOMATIE

## Attaf reçoit un appel téléphonique de son homologue turc



Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf a reçu, hier, un appel téléphonique du ministre turc des Affaires étrangères, M. Hakan Fidan, indique un communiqué du ministère.

L'entretien téléphonique a permis aux deux parties d'évoquer le partenariat algéro-turc en prévision de la tenue de la 3e session de la commission mixte de planification, précise le communiqué. Les deux ministres ont, également, discuté des développements de la situation au Moyen-Orient et des efforts déployés pour consolider l'accord de cessez-le-feu dans la bande de Ghaza.

FRANCE

## L'ex ministre Ségolène Royal fustige les «donneurs de leçon en démocratie»

L'ancienne ministre et candidate à la présidentielle française, Ségolène Royal, a fustigé hier les «donneurs de leçon sur la démocratie», affirmant que ces voix n'ont pas réagi lors des répressions féroces menées par les autorités françaises sur les gilets jaunes.

Ségolène Royal a déclaré, dans une émission télévisée, que «ceux qui donnent ici des leçons de démocratie aux autres, on ne les a pas entendus protester contre les répressions féroces sur les gilets jaunes et sur les mouvements écologiques et sociaux» dont les protestations portaient sur la réforme de la retraite en France.

Dans ce sens, elle a ajouté que «la France n'a pas donné l'exemple des droits de l'homme après sa répression sur les gilets jaunes, et n'a pas donné aussi un bon exemple de démocratie et de paix en mutilant les manifestants».

Royal a souligné que «la France a beaucoup à faire pour retrouver une autorité morale abîmée».

Tout récemment sur un autre plateau d'une chaîne TV française, elle avait dénoncé avec force la campagne de haine menée contre l'Algérie par l'extrême droite et ses

relais. «Il faut arrêter tous les discours méprisants pour l'Algérie», a-t-elle averti, car «la façon dont vous parlez de l'Algérie résonne sur tout le continent africain».

Elle a rappelé que l'Algérie d'avant la colonisation était une grande civilisation broyée par le colonialisme français. «Il y avait une grande civilisation algérienne, il y avait une culture, un développement économique, des structures familiales et villageoises, tout cela a été brisé, broyé par cette effroyable» colonisation, avait-elle observé.



ENCADREMENT ET RÉGLEMENTATION DES COURS DE SOUTIEN SCOLAIRE

# Les parlementaires plus pragmatiques !

*Le phénomène des cours particuliers cache une complexe réalité aux multiples facettes. Aujourd'hui, ce phénomène s'est enraciné dans un contexte de marchandisation de l'éducation et du savoir.*

PAR : IDIR AMMOUR

En effet, l'éducation devient bel et bien un objet de consommation comme d'autres obéissant aux lois du marché, celles de l'offre et de la demande. Un objet de consommation qui rapporte énormément d'argent, si bien que plusieurs écoles privées de cours de soutien ont poussé comme des champignons ces dernières années. Un véritable business quand on sait que quelquefois ce sont les mêmes enseignants qui assurent les cours au niveau des établissements publics qui proposent ces cours particuliers à leurs élèves. Un aspect alarmant de cette situation est que certains enseignants «ne communiquent» pas tout leur enseignement en classe. Ils exercent une pression subtile sur leurs élèves pour les inciter à opter pour les cours de soutien, ce qui pose des questions quant à l'éthique de cette pratique.

## RETRAITE ANTICIPÉE :

**Il est crucial d'aborder la question de la « haute pénibilité », estime Amar Takdjout**

Reçu par le président de la République dimanche dernier, le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs (UGTA), M. Amar Takdjout, a exprimé le plein soutien de l'UGTA au dialogue national initié par le chef de l'État. Il a également affirmé la volonté de son organisation de rouvrir le dossier de la retraite anticipée. Dans son intervention sur l'émission Invité du jour de la Chaîne 3, M. Takdjout a abordé la possibilité d'étendre la retraite anticipée à d'autres catégories professionnelles jugées « pénibles ». Il a souligné que l'UGTA reprendrait ce dossier, sur lequel elle a déjà réalisé des progrès, en se concentrant particulièrement sur les métiers à « haute pénibilité ».

« Il est essentiel d'ouvrir ce chantier de la haute pénibilité et d'engager une réflexion collective. Je suis convaincu qu'il existe des métiers pour lesquels il est nécessaire de disposer d'une expertise afin de déterminer les travailleurs qui pourraient prétendre à un départ anticipé », a déclaré M. Takdjout. Le secrétaire général de la centrale syndicale a, par ailleurs, annoncé la tenue prochaine d'une conférence consacrée à l'impact des changements climatiques sur l'emploi en Algérie.

R.N.



## L'Etat assure la gratuité de l'enseignement

En effet, les principes régissant le système éducatif algérien sont définis par la constitution algérienne : Il est stipulé dans la constitution algérienne, notamment son article 53, que l'enseignement est un droit inaliénable. Il est, en outre, obligatoire, gratuit pour tout enfant en âge de scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans. Sachant que la gratuité de l'école fut un choix capital pour l'Algérie dès les premières heures de son indépendance afin de répondre à la marginalisation dans l'éducation dont a souffert le peuple depuis 132 ans. L'enseignement pour tous est un fait et non un simple slogan publicitaire. L'Algérie a pleinement consacré le principe d'un accès démocratique, gratuit et obligatoire à l'éducation. Un budget conséquent lui est réservé chaque année.

## Mal contrôlés et mal régulés !

Ces cours conduisent souvent à des abus dont élèves et parents payent les pots cassés. Le phénomène des cours particuliers n'a pas fait l'objet d'études appropriées par le ministère de l'Éducation nationale. En effet, les investigations et les entrevues effectuées auprès des services du ministère ont fait ressortir l'absence

d'études ou d'enquêtes récentes et approfondies portant sur l'ampleur, les raisons et l'impact de ce phénomène, considéré par tous comme une activité informelle qui tend à se généraliser. Réagissant aux mouvements de grèves dont ont fait l'objet dernièrement certains collèges et lycées, les pouvoirs publics ont déclaré pour apaiser la situation, qu'ils n'ont nullement l'intention d'interdire «les cours particuliers». C'est d'ailleurs ce qu'ont indiqué les deux ministres, de l'Éducation et du Commerce. Le ministre de l'Éducation, Mohamed Seghir Saadaoui, a affirmé que son département n'avait pris aucune mesure pour l'interdiction des cours de soutien.

Précisant que «tout projet visant à organiser ces cours doit être participatif». Il est même souligné que «les cours de soutien constituaient une opportunité supplémentaire à même de renforcer l'apprentissage et la perception des élèves, notamment ceux des classes d'examen».

## Ce que proposent les parlementaires

En effet, les parlementaires de la chambre ont déposé, au niveau du bureau de l'APN, une proposition d'avant-projet de loi à travers lequel ils proposent des règles générales pour à la fois encadrer et régle-

menter les cours particuliers. Que ce soit dans les établissements d'enseignement publics ou privés. Estimant qu'il est aujourd'hui nécessaire de donner un cadre juridique à ce phénomène qui s'est généralisé pas seulement dans notre pays. Une réglementation qui préservera la notion de gratuité de l'enseignement dans notre pays et permettra l'égalité des chances pour tous. La proposition de cette loi s'est déclinée en quatorze (14) articles juridiques, répartis sur quatre chapitres avec des règles à la fois motivantes et dissuasives. Parmi les règles phares, autoriser les établissements d'enseignement public de proposer des cours de soutien et/ou de rattrapage aux élèves gratuitement, selon une grille tarifaire qui sera déterminée à l'avance pour l'année scolaire. Et ce, tout en avisant la direction de l'éducation. Le texte proposé prévoit la mise en place d'une plateforme numérique qui sera mise en place au niveau de l'administration centrale du ministère de l'Éducation, à travers laquelle s'inscrivent les enseignants et professeurs souhaitant dispenser des cours de soutien et des demandes pour bénéficier de ces cours de soutien.

Cette plateforme permettra au ministère de l'Éducation d'évaluer les processus et les activités relatives aux cours de soutien et de rattrapage qui complètent l'école. Mais toujours est-il sur la base d'un contrat conclu entre l'enseignant et le représentant légal de l'élève. Le texte prévoit également des règles qui régissent les cours de soutien par des personnes qualifiées à distance. En matière de sanction, les initiateurs de texte ont mis en avant la nécessité d'interdire des cours de soutien dans des habitations ou dans les lieux dépourvus de conditions sanitaires ou de sécurité. Le texte proposé prévoit des sanctions à l'encontre des personnes qui ne respectent pas les règles juridiques et réglementaires et les établissements. Il a été précisé que «toute infraction sera passible de sanctions sévères, incluant la fermeture et le scellage des lieux pour une durée de 6 mois à 3 ans ainsi que des amendes allant de 200.000 à 500.000 DA à la charge du propriétaire du local utilisé illégalement» selon l'avant-projet proposé.

I.A.

L'UGCAA PRÔNE LA RÉGULATION DES PRIX

## Les commerçants tenus au respect des marges

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

L'Union générale des commerçants et artisans a appelé les commerçants au respect des marges bénéficiaires sur les prix conformément aux nouvelles dispositions du gouvernement. Il y a la nécessité pour les commerçants de s'éloigner contre toute forme de spéculation et de monopôle. Le président de l'UGCAA Isam Bendrissi a saisi l'occasion de la tenue de son congrès pour appeler les commerçants « à réduire les prix durant le mois de Ramadhan et de respecter les prix réglementés ». Pour lui « la question est de soutenir le pouvoir d'achat des citoyens et de moraliser les pratiques commerciales contre les fraudes et la contrebande ». Ce responsable a insisté sur « les valeurs de solidarité durant le mois sacré en réduisant les prix sur certains produits ». L'union des commerçants a fait preuve d'un effort de vulgarisation

chez les professionnels en participant avec le ministère du commerce et de la régulation au respect des mesures contre la spéculation sur les denrées alimentaires à large consommation. Le SG de l'union a salué cette initiative en collaborant avec les institutions de l'Etat afin de « garantir la souveraineté économique du pays » et d'assurer ainsi « l'approvisionnement des denrées dans tous les marchés pendant le mois du jeûne ». L'expérience de l'année dernière durant la même période a porté ses fruits à travers les mécanismes de régulation des marchés et la disponibilité des produits à large consommation sur tous les étals dont la contribution de l'union des commerçants a été concluante. Pour cette année, l'un des responsables de la fédération des viandes rouges affiliée à l'UGCAA a déclaré que «cette année, il y aura 13.000 tonnes de viandes qui seront importées » et d'ajouter que « près de 20.050 tonnes de viandes rouges sont

attendues au mois de mars ». Ce qui va faire taire certaines voix qui ont spéculé sur la pénurie de ce produit très consommé durant le mois sacré. Le même responsable de cette fédération a insisté sur « la baisse des prix » qui va s'ensuivre tout en recommandant à l'Etat de poursuivre les efforts «visant la valorisation du secteur de l'élevage et à atteindre l'autosuffisance en viandes rouges selon les dernières décisions prises par le Président de la République». Dans le même ordre d'idées, l'union des commerçants se projette dans la démarche de l'innovation technologique et financière du secteur du commerce en tenant compte de l'importance du projet du commerce électronique et l'introduction des TPE (terminaux de paiement électronique) dont vont bénéficier prochainement les commerçants et petites entreprises dans le cadre de la généralisation du e-paiement.

F.A.

INDUSTRIE DU TEXTILE ET DU CUIR:

# Signature d'une convention entre le Groupe «Getex» et la start-up «Diar Dzair»

*Une convention de partenariat stratégique a été signée, hier mardi, entre le Groupe du textile et du cuir (Getex) et la start-up «Diar Dzair» spécialisée dans le commerce électronique et l'innovation, en vue de promouvoir les produits du Groupe public via les espaces en ligne et de l'accompagner pour réaliser une transformation numérique globale.*

PAR CHAHINE ASTOUATI

Cette convention a été signée par le Président-directeur général de «Getex», Toufik Berkani, et le directeur général de «Diar Dzair», Abderraouf Saighi, lors d'une cérémonie présidée par le ministre de l'Industrie, Sifi Ghrieb, et le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Noureddine Ouadah. En vertu de ce partenariat, la start-up accompagnera le Groupe, toutes filiales confondues, en lui assurant une plateforme numérique d'e-commerce pour commercialiser ses produits à travers l'ensemble du territoire national, a précisé M. Saighi, soulignant qu'elle assurera également, par le biais de l'une de ses filiales, la livraison des commandes via son réseau de distribution disponible dans les 58 wilayas. Sur cette plateforme, une rubrique sera dédiée aux producteurs et



opérateurs privés dans le secteur du textile et du cuir, comprenant un recensement national global et numérique du secteur, ajoute le même intervenant, pour qui cette mesure permettra d'établir un contact direct «avec tous les opérateurs et facilitera ainsi l'échange des matières premières et des produits finis entre eux». La start-up développera, en vertu de cette convention, plusieurs autres plateformes numériques pour «Getex», visant à réaliser une transformation numérique globale,

allant de la production au développement de nouveaux modèles conformes aux normes mondiales, notamment la création d'une plateforme dédiée à la gestion de toutes les salles d'exposition du groupe, selon les explications fournies lors de la cérémonie de signature. Dans son allocution à cette occasion, le ministre de l'Industrie a salué cette initiative «qui s'inscrit dans le cadre des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à encourager les start-up». Il a assuré que le secteur de l'industrie «a intégré les start-up et l'innovation dans sa feuille de route avec la concrétisation de nombreux partenariats de ce type à l'avenir», appelant les banques algériennes à «adhérer à cette démarche et à accompagner ces start-up». Pour sa part, le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises a mis en avant le rôle des start-up dans la promotion et la commercialisation rapide, grâce aux nouvelles technologies, des produits des entreprises algériennes, contribuant ainsi au renforcement du produit national. D'autres conventions similaires seront signées dans plusieurs domaines, a-t-il ajouté.

C.A.

PÉTROLE:

## le Brent à 76,20 dollars le baril

Les cours du pétrole ont terminé en ordre dispersé mardi, plombés notamment par les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis. Le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en avril, a gagné 0,32% à 76,20 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate, pour livraison en mars, a perdu 0,63% à 72,70 dollars.

R.N.

ANESRIF:

## Réhabilitation et modernisation de 75 gares ferroviaires

L'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANESRIF), a lancé un large programme de réhabilitation et de modernisation de 75 gares ferroviaires à travers différentes wilayas du pays, et ce, dans le souci d'améliorer les conditions d'accueil des voyageurs et de moderniser les infrastructures de transport, selon un responsable de l'agence.

Dans une déclaration à l'APS, le directeur chargé de l'information à l'ANESRIF, Abdelkader Mazar, a indiqué que ce programme, réparti en trois phases, permettra de moderniser et d'équiper ces gares avec les différents moyens et installations nécessaires au confort des voyageurs. M. Mazar a précisé que l'appel d'offres pour les études relatives à la première phase du programme de réhabilitation et de modernisation, qui concerne 19 gares, a abouti à l'attribution du marché à un consortium de bureaux d'études algériens composé de trois entreprises, dont la Société d'études techniques et de l'ingénierie du rail «Setirail», une filiale du groupe public de construction ferroviaire (GCF). La liste des gares concernées par cette phase comprend celles de

Hussein Dey, Baba Ali et Bir Touta (wilaya d'Alger), Blida, ainsi que Boumedfaa et El Attaf (wilaya de Aïn Defla), Chlef, Ghardaïa, ainsi que Bouira, El Asnam, El Aadjiba, El Kseur et Mansoura (wilaya de Bouira), Ilmaten (wilaya de Béjaïa), El Achir et El Anasser (wilaya de Bordj Bou-Arréridj), El Gourzi et Oued Hmimim (wilaya de Constantine).

Dans le cadre de ce programme, l'ANESRIF commencera la construction d'une nouvelle station à Alger, a indiqué M. Mazar, précisant que cette station, «qui sera la vitrine de la capitale du pays, est l'une des principales infrastructures de transport réalisées par l'agence, et ce, selon des normes mondiales, avec des équipements modernes et une architecture prestigieuse reflétant la culture et l'histoire de l'Algérie». Quant aux deuxième et troisième lots, la procédure de relance des appels d'offres a été effectuée pour désigner les entreprises chargées des études de réhabilitation, a ajouté M. Mazar.

Le deuxième lot concerne 43 stations situées dans l'Est du pays, à savoir : Aïn M'lila (Oum El-Bouaghi), Batna, Aïn Touta, l'usine de ciment de Aïn Touta, Aïn

Yagout (wilaya de Batna), Djamaa/Aïn El Qsar, El Kantara et El Outaya (wilaya de Biskra), Touggourt, ainsi que Hamadi, Azzaba, Hadjar-Soud, Krouma (wilaya de Skikda), Didouche Mourad et Hama Bouziane (wilaya de Constantine), Medjez Sfa, Boukamouza et Bouchegouf (wilaya de Guelma). Dans la wilaya d'Annaba, les stations des communes d'Annaba et d'El Hadjar feront l'objet d'une réhabilitation et modernisation. Dans la wilaya de Souk Ahras, les stations de Mechrouha, Aïn Tahmimine, Sidi Lahmissi, M'daourouch, Oued Chouk, Oued Damous, Aïn Afra, Aïn Seynour, Oued Meghras, Hannacha, Dréa et Souk Ahras seront concernées également par l'opération. Le deuxième lot inclut également les stations d'El Aouinat, Marsat, El Ouenza, la station de collecte des matériaux miniers, Tébessa, Djebel Onk, Oued Keberit, Aïn Chenia (Wilaya de Tébessa), la station de Jijel, ainsi que les stations de Chihani, Chebaita Mokhtar et Dréan (El Tarf). La troisième phase, destinée aux wilayas de l'Ouest, compte 13 gares: Mostaganem, les deux gares de Mohammadia (wilaya de Mascara), Saïda, Aïn El Berd, Sidi Bel-Abbès et Sidi

Lahcene (wilaya de Sidi Bel Abbès), El Amria et Aïn Témouchent (wilaya de Aïn Témouchent), Aïn Torik (Aïn Defla), Oued Djemaa (Relizane), ainsi que la gare maritime de la ville d'Oran et la gare de Misserghin (wilaya d'Oran). Ce projet vise à doter ces gares d'infrastructures et d'équipements modernes, ce qui permettra, a-t-il ajouté, de renforcer l'attractivité du transport ferroviaire en tant qu'option confortable et sécurisée pour les voyageurs à travers les différentes régions du pays. Il a également rappelé que ce programme s'inscrit dans le cadre des efforts visant à améliorer le réseau ferroviaire national, notamment après la mise en service, ces deux dernières années, de plusieurs nouvelles lignes. L'ANESRIF assure la réalisation de 21 gares dans les wilayas de M'sila, Médéa, Tissemsilt, Djelfa, Laghouat, Tiaret, Oran et Khenchela, a-t-il rappelé, précisant que ces gares, qui se distinguent par une architecture unique mêlant le style architectural local et le design moderne, et dotées d'équipements modernes, marquent une étape importante dans les infrastructures du réseau national ferroviaire.

R.N.

SALON DU MÉTAL  
ET DE L'ACIER À ALGER :

### 70 entreprises algériennes et 120 étrangères attendues

La 3ème édition du Salon international du fer, de l'acier et des produits miniers (Metal, Steel and Mining Algeria Expo 2024) se tiendra du 23 au 26 février au Palais des expositions (Alger), indique un communiqué des organisateurs. Le Salon international verra la participation de près de 70 entreprises algériennes et de 120 sociétés étrangères de cinq pays dont la Chine en tant qu'invitée d'honneur de cette troisième édition, selon les organisateurs qui s'attendent à accueillir près de 5.000 visiteurs professionnels.

Le programme de cette manifestation prévoit des activités et des ateliers interactifs, offrant un espace d'échange et de partage d'expériences et de connaissances entre les participants et les experts, outre des opportunités d'investissement et de communication avec les visiteurs professionnels, selon la même source.

La précédente édition du Salon a eu lieu en mars 2024, avec la participation de 100 exposants d'Algérie et de pays étrangers, dont la Russie, invitée d'honneur. L'événement a permis de conclure des accords entre des entreprises et des opérateurs du secteur du fer, de l'acier et des produits miniers.

R.N.

# MIDI

## CULTURE

LES JEUNES ALGÉRIENS AU CŒUR DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

# Un Salon national pour valoriser la créativité et l'entrepreneuriat

*Le 2 et 3 février 2025, Alger a accueilli un événement marquant qui a mis en lumière les projets cinématographiques innovants des jeunes talents venus de différentes wilayas d'Algérie.*



LES JEUNES ALGÉRIENS AU CŒUR DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

# Un Salon national pour valoriser la créativité et l'entrepreneuriat

Les 2 et 3 février 2025, Alger a accueilli un événement marquant qui a mis en lumière les projets cinématographiques innovants des jeunes talents venus de différentes wilayas d'Algérie.



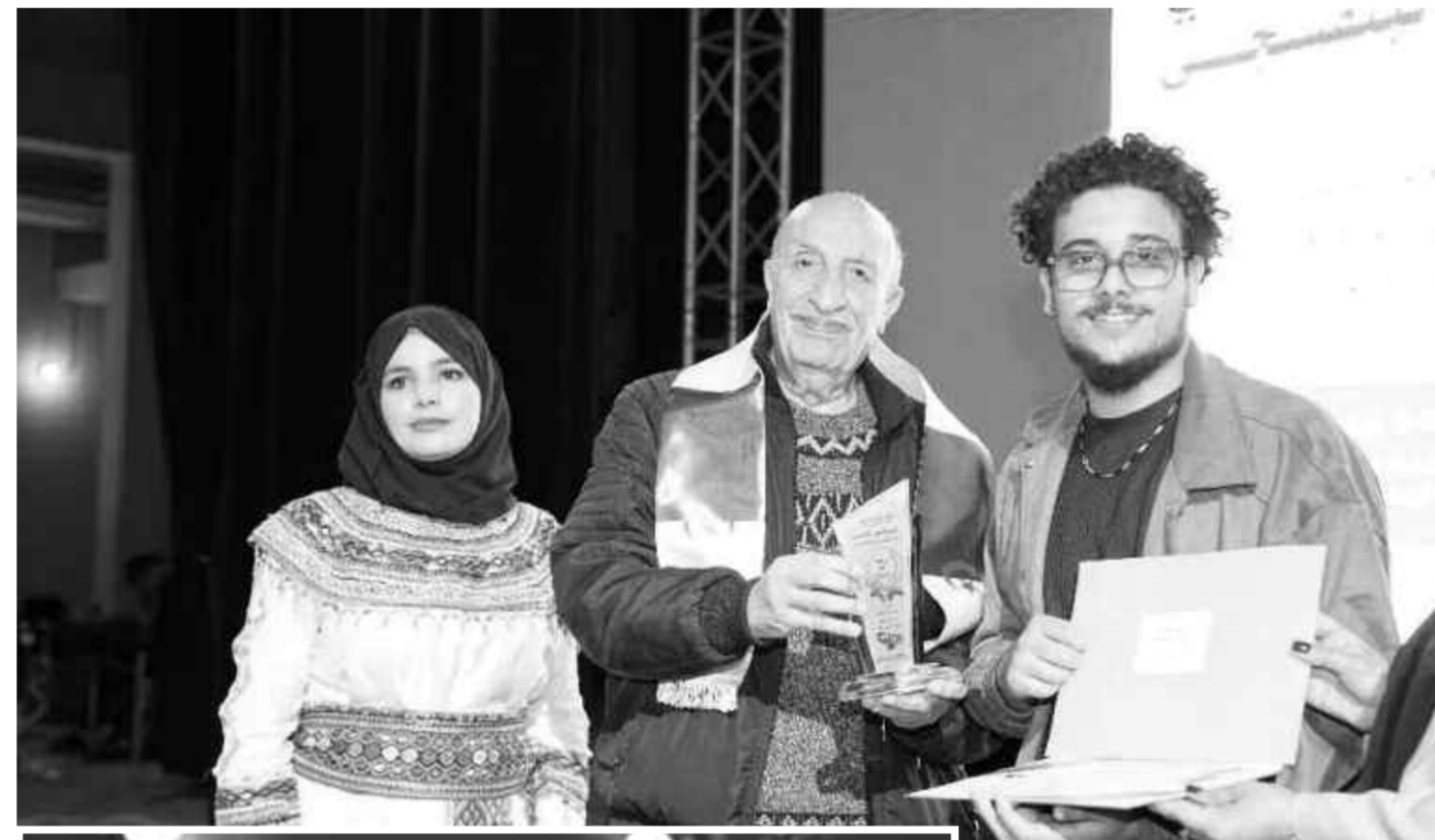
Ce fut l'occasion pour les jeunes créateurs de présenter leurs idées et leurs œuvres à un large public de professionnels et de représentants du Gouvernement, dans le cadre du Salon national de l'investissement violet pour l'industrie et l'entrepreneuriat cinématographique. Ce salon, coordonné par l'organisation Rencontre Jeunesse Algérie sous le slogan « *Le cinéma entre préservation du patrimoine et diversité économique* », a eu lieu au Palais de la Culture Moufdi-Zakaria, un lieu emblématique dédié à la culture algérienne, en présence du ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballelou, et d'autres responsables d'État. L'objectif principal de ce salon était de promouvoir la créativité des jeunes Algériens dans le domaine du cinéma et de l'industrie audiovisuelle, en offrant une plateforme pour l'échange d'idées, la présentation de projets et la recherche de financements et d'ac-

compagnements techniques. Le salon s'inscrit dans une dynamique de soutien à la jeunesse algérienne, avec un accent particulier sur l'importance de l'industrie cinématographique pour l'économie nationale. Il se veut également un levier pour encourager la participation des start-up et des jeunes entrepreneurs dans un secteur stratégique : celui du 7e art.

## Un engagement gouvernemental fort en faveur du cinéma

Le ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballelou, a ouvert l'événement en soulignant l'importance stratégique du cinéma en tant qu'outil de développement économique et culturel. Il a rappelé que ce salon s'inscrit dans les lignes directrices fixées par le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a fait du secteur cinématographique un axe prioritaire pour les années à venir. Selon M. Ballelou, le cinéma est désormais perçu comme une « *option économique*

exceptionnelle », et le Gouvernement met tout en œuvre pour en faire un vecteur de croissance économique, de préservation du patrimoine culturel et de renforcement de l'identité nationale. Dans son discours, il a également insisté sur la nécessité de soutenir les infrastructures nécessaires au développement du cinéma en Algérie et de produire des œuvres cinématographiques qui répondent aux attentes du public algérien, tout en étant accessibles à l'international. Le ministre a également évoqué les récentes assises nationales sur le cinéma, organisées sous le patronage du Président Tebboune, et a affirmé qu'il existe une volonté politique claire pour développer le secteur, attirer des investissements et améliorer la formation des talents locaux. Selon lui, il est crucial de créer une industrie cinématographique forte et compétitive, capable de porter haut les couleurs de l'Algérie sur la scène internationale.



## L'initiative jeunesse : « Maison de l'investissement violet » et start-up cinématographiques

Le projet de la « *Maison de l'investissement violet pour l'industrie et l'entrepreneuriat cinématographique* » est une initiative novatrice portée par l'organisation « *Rencontre jeunesse Algérie* ». Cette dernière, un acteur clé de la scène associative algérienne, a mis en place un cadre pour accompagner les jeunes talents dans la création de projets cinématographiques d'envergure. Le projet a été lancé dans le cadre des célébrations du 70e anniversaire de la Révolution de Novembre 1954, symbolisant l'engagement de la jeunesse dans le développement économique et culturel du pays. La « *Maison de l'investissement*

violet » est, donc, un lieu où les jeunes porteurs de projets peuvent obtenir du soutien technique, des conseils en gestion et en financement, et une aide pour la concrétisation de leurs films.

Lors de ce salon, des jeunes entrepreneurs et cinéastes ont pu rencontrer des représentants d'institutions publiques, notamment des organismes spécialisés dans le financement et l'investissement, tels que l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (Anade) et le Fonds algérien des start-up (ASF). Ces rencontres ont permis aux jeunes de présenter leurs projets, de chercher des financements, mais aussi de bénéficier d'un accompagnement et artistiques de la production cinématographique.

## Des projets cinématographiques prometteurs de toute l'Algérie

Ce salon a été l'occasion pour les jeunes cinéastes des différentes wilayas de présenter une variété de projets innovants. Parmi les projets présentés, on a retrouvé des courts-métrages de fiction, des documentaires et des films d'animation, qui ont attiré l'attention des professionnels du secteur. Ces projets ont été soigneusement sélectionnés lors de forums nationaux et régionaux organisés tout au long de l'année 2024. Des initiatives telles que « *Gens du cinéma* » de Timimoun, « *Cinéma dell'Arte* » de Sidi Bel-Abbès, ou encore « *Lumières* » d'Alger, ont montré à quel point le cinéma algérien, porté par de jeunes talents, est riche en diversité et en créativité.

Le Centre national du cinéma et de l'audiovisuel (CNCA) et l'Institut national supérieur du cinéma (INSC) de Koléa ont également participé à cet événement, en offrant un aperçu de leurs formations et de leurs missions. Ces institutions, clés de la professionnalisation des métiers du cinéma en Algérie, ont joué un rôle important en matière de soutien à la création cinématographique, et ont souligné l'importance de renforcer les compétences techniques dans ce secteur.



## Un jury de spécialistes pour sélectionner les meilleurs projets

À l'issue des deux jours d'échanges et de présentations, un jury composé de professionnels du cinéma a sélectionné 34 projets cinématographiques parmi les propositions reçues. Ces projets, issus de jeunes talents venus de tout le pays, comprennent des courts-métrages de fiction, des documentaires et des films d'animation. Le travail du jury a été mené tout au long de l'année 2024, à travers des sélections régionales et nationales. Ces jeunes créateurs ont désormais la possibilité de bénéficier d'un accompagnement technique et artistique, afin de voir leurs projets se concrétiser. Le ministre de la Culture a salué cette sélection, estimant que ces projets sont porteurs d'un avenir prometteur pour l'industrie cinématographique algérienne. Il a également exprimé sa satisfaction face à l'engouement des jeunes pour le secteur, qui démontre, selon lui, un véritable potentiel pour faire du cinéma un secteur clé de l'économie nationale. L'Algérie, avec sa richesse culturelle et ses talents en herbe, est prête à se faire une place sur la

scène cinématographique mondiale.

## L'industrie cinématographique : un avenir prometteur pour l'Algérie

Cet événement a permis de poser les bases d'une nouvelle ère pour l'industrie cinématographique algérienne. Grâce à des initiatives telles que la « *Maison de l'investissement violet* » et des projets soutenus par les autorités publiques, les jeunes talents algériens peuvent désormais rêver d'une carrière dans le cinéma. Ces efforts visent à créer un écosystème cinématographique solide, avec une production locale diversifiée, capable de rivaliser avec les productions internationales. Le cinéma est ainsi envisagé comme un véritable levier pour la diversité économique du pays, dans le cadre d'une stratégie de développement durable. Le succès de ce salon et l'enthousiasme des jeunes créateurs témoignent de l'importance du cinéma comme vecteur de changement et d'innovation en Algérie. L'avenir de l'industrie cinématographique est prometteur, et le pays semble prêt à investir dans sa jeunesse pour faire du cinéma un pilier de sa culture et de son économie.

# Déclin de la fertilité masculine : impact des polluants

*Le déclin rapide de la fertilité humaine est, à lui seul, l'indice des liens étroits entre la santé des populations et la qualité de leur environnement au sens large.*

Des chercheurs britanniques et danois le mettent à nouveau en évidence dans une étude publiée par la revue *Environment International*. Conduits par Andreas Kortenkamp (université Brunel de Londres) et Hanne Frederiksen (Rigshospitalet, université de Copenhague), les auteurs présentent la première évaluation des risques, vis-à-vis de la fertilité masculine, des mélanges de polluants du quotidien. Ils sont ainsi parvenus à hiérarchiser, parmi les substances les plus suspectées de nuire à la qualité du sperme humain, les plus déterminantes dans le déclin actuel. Les plastiques tiennent, de loin, le haut du pavé. Le bisphénol A (BPA) et ses succédanés (BPS, BPF) sont les substances qui pèsent le plus. Ils sont suivis des dioxines polychlorées et d'autres plastifiants (les phtalates), de certains parabènes et du paracétamol. Selon les estimations des chercheurs, le niveau médian d'exposition combiné de la population générale à ces produits est environ vingt fois supérieur



au seuil de risque. La chute de la fertilité masculine est un phénomène identifié depuis une trentaine d'années. Une variété de facteurs – alimentation, tabagisme, stress, exposition à certains produits chimiques courants, etc. – est suspectée d'être en cause. "Depuis trente ans, de très nombreuses études ont été faites à travers le monde pour mesurer les caractéristiques du sperme humain", explique Pierre Jouannet, professeur émérite à l'université Paris-Descartes,

l'un des grands pionniers de ce domaine de recherche. Les plus sérieuses d'entre elles montrent un déclin de la qualité du sperme surtout dans les pays les plus économiquement développés. »

## Une chute de 50 à 60% en moins de quarante ans

Les chiffres sont frappants. La synthèse la plus exhaustive publiée à ce jour remonte à 2017. Conduite par l'équipe de Shanna Swan (université

de New York) et publiée dans la revue *Human Reproduction Update*, elle indique que la concentration moyenne de spermatozoïdes de l'homme occidental est passée de 99 millions à 47 millions de spermatozoïdes par millilitre entre 1973 et 2011. Soit une chute de 50 % à 60 % en moins de quarante ans. D'autres données, plus récentes, indiquent que le problème est loin d'appartenir au passé. En 2023, l'équipe d'Ashley Tiegs (Thomas Jefferson University, à Philadelphie) a publié dans *Urology* une étude sur 120.000 hommes américains et espagnols de couples ayant consulté un centre d'aide à la procréation. Parmi cet échantillon, la proportion d'hommes ayant moins de 15 millions de spermatozoïdes mobiles par millilitre est passée de 12,4 % à 21,3 % entre 2002 et 2017. Soit une hausse de près de 10 points de pourcentage, en quinze ans, au sein de ce sous-groupe de population.

## Urticaire aquagénique, cette rare allergie à l'eau

L'urticaire aquagénique est une maladie rare qui atteint en moyenne 1 personne sur 230 millions dans le monde. Cette pathologie est comparable à une allergie : chez les patients qui en sont atteints, le moindre contact avec de l'eau (eau en bouteille, eau de baignade, voire eau de pluie, transpiration ou larmes...) entraîne une réaction excessive et anormale du système immunitaire, le "système de défense" de l'organisme.

### Une maladie rarissime qui atteint plutôt les jeunes femmes

"Quand je dis aux gens que je suis allergique à l'eau, ils pensent que c'est absolument ridicule et beaucoup sont choqués. Ils soulignent toujours que nos corps sont constitués d'eau" explique une jeune Américaine souffrant de cette maladie rare.

Comme le précise une étude parue en décembre 2015, cette pathologie touche "préférentiellement les femmes jeunes. Elle est caractérisée par l'apparition de plaques érythémateuses et prurigineuses quelques minutes après le début d'un contact avec l'eau, indépendamment de sa température".

Malheureusement, à l'heure actuelle, il n'existe aucun traitement contre l'urticaire aquagénique : des traitements à base d'antihistaminiques et de photothérapie sont généralement proposés avec une efficacité variable.

## Bienfaits du clou de girofle sur la santé

Originaire d'Indonésie, le giroflier est un arbre appartenant à la famille des myrtaceae comme les eucalyptus, le tea tree et le niaouli. Nos grand-mères en piquaient dans les oranges pour éloigner les mites. Ou dans les oignons, qu'elles glissaient dans le pot-au-feu. De nos jours, il est régulièrement utilisé en cuisine, tandis que son huile essentielle présente un grand intérêt thérapeutique. Elle est très riche en eugénol (70 à 80 %), un phénol dont les propriétés antiseptiques ne sont plus à prouver.

**Il calme les spasmes digestifs.** En freinant la fabrication des prostaglandines, l'eugénol exerce une action antispasmodique sur les spasmes digestifs de la gastro-entérite, mais aussi sur ceux provoqués par les chimiothérapies et les coliques. Pour éviter les nausées prendre 2 gouttes d'HE de clou de girofle mélangées dans 1 c. à café de purée d'amande.

### Il soulage les douleurs dentaires

L'eugénol est un antiseptique précieux en situation de crise sur les gencives et dents douloureuses. Il exerce en effet une action sur les récepteurs morphiniques périphériques, des terminaisons nerveuses qui nous permettent de percevoir la douleur de manière autonome.



**Il soulage l'herpès.** Le clou de girofle est efficace sur les herpès dont le bouton ne s'est pas encore développé. Mélanger 3 gouttes d'HE dans 1 c. à café d'huile de sésame. Appliquez localement, une fois toutes les 30 minutes pendant la première demi-journée, puis une fois toutes les 2 heures la demi-journée restante, et enfin deux ou trois fois les deux jours suivants.

**Il agit contre les infections pulmonaires.** C'est la star des mélanges pectoraux, du fait de ses propriétés antiseptique et antispasmodique. Comme il n'est pas du tout expectorant, il faut

l'associer en infusion avec d'autres plantes à raison de 1 c. à café de thym, 2 c. à café de plantain pour ½ clou de girofle par bol."

### Il prévient les infections urinaires.

À utiliser par voie orale interne, sous forme d'infusion: ½ clou de girofle avec 1 c. à café de lavande et 1 c. à café de camomille. Associez cette tisane à un massage local sur le bas du ventre, réalisé avec un mélange de 1 goutte d'HE de girofle, 1 goutte d'HE de cyprès et 1 goutte d'HE de lavande fine diluées dans 2 c. à café d'huile de noyau d'abricot ou d'amande.

Agences



BISKRA

# Cherfa pose la 1<sup>re</sup> pierre d'un silo stratégique de stockage de céréales

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Youcef Cherfa, a posé, mardi dans la commune d'Oumache (18 km à l'ouest de Biskra), la première pierre d'un silo stratégique de stockage de céréales d'une capacité de 100.000 tonnes.

Ce nouveau projet, inscrit dans le cadre de la politique nationale visant à doter le pays de structures de stockage des céréales, a nécessité un investissement public de 850 millions de dinars, sachant que des centres de proximité de stockage sont également en cours de réalisation dans la wilaya pour être livrés "avant fin 2025", selon les explications fournies au ministre et au wali de Biskra, Lakhdar Seddas.

M. Cherfa, après avoir écouté un exposé sur les réalités de son secteur dans la wilaya des Zibans, a évoqué le projet de création d'un réseau national de chambres froides, de petites et moyennes capacités de stockage (de 300 à 5.000 m<sup>3</sup>), destiné à maîtriser l'approvisionnement en produits en cas de pénurie.

Il a ajouté, dans ce contexte, que les agriculteurs peuvent bénéficier de soutien et de crédits pour leur construction afin de préserver la production et en assurer la disponibilité sur les marchés locaux.

Le ministre, qui avait également



écouté des préoccupations exprimées par un certain nombre d'agriculteurs, a souligné que l'année 2025 sera celle du raccordement des exploitations agricoles au réseau électrique, notant, à ce propos, que depuis le lancement du programme décidé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à raccorder 68.000 exploitations, "ce ne sont pas moins de 58.000 exploitations qui ont été raccordées, jusqu'à présent, à l'énergie électrique".

Il a également souligné que des efforts sont déployés pour mettre les agriculteurs à l'aise dans l'exercice de leurs activités, notamment dans le domaine de l'assainissement du foncier agricole

et de la réalisation de chemins agricoles. Le ministre a souligné que pour atteindre les objectifs de développement de l'agriculture saharienne, en cultivant 500.000 hectares de terres agricoles et en réalisant une production à même de mettre fin à l'importation de blé après 2025 et de maïs après 2026, "il est nécessaire d'irriguer encore un million de hectares dans un délai de 3 ans", sachant que les terres actuellement irriguées s'élèvent à 2,177 millions d'hectares et que l'objectif est d'atteindre 3,200 millions d'hectares.

M. Cherfa a ajouté que Biskra est une "wilaya agricole par excellence" grâce à sa production de légumes et de

céréales et à ses importantes capacités de stockage. Il a également indiqué que la wilaya est devenue un pôle important en matière d'aquaculture, notamment en ce qui concerne la production d'alevins, ce qui lui permettra d'approvisionner les régions de l'est et du centre du pays et de faire de 2025 l'année de l'aquaculture, notamment en matière de production du tilapia rouge. Le ministre a clôturé sa visite dans la wilaya de Biskra par l'inspection, à Sidi-Okba, d'un projet de construction dans le cadre de l'investissement privé, d'une serre sur une superficie de 5 hectares pour la culture de la tomate-cerise en utilisant des procédés de haute technologie.

EL-ABADLA-BÉCHAR

## Mise en service fin février de la ligne ferroviaire

Le ministre des Transports, Saïd Sayoud, a annoncé, mardi à Mascara, que la ligne ferroviaire reliant la région d'El-Abadla (Béchar) à la ville de Béchar, sur une distance de 100 km, sera mise en service fin février en cours.

Le ministre, dans une déclaration à la presse en marge d'une visite d'inspection de plusieurs projets du secteur des transports dans la wilaya de Mascara, a indiqué que « la ligne ferroviaire pour le transport des voyageurs, reliant la région d'El-Abadla (Béchar) à la ville de Béchar sur une distance de 100 km, sera inaugurée fin février ».

Mettant en exergue l'importance de ce genre de projets, qui s'inscrit dans le cadre de l'intérêt porté par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à l'élargissement du réseau ferroviaire à travers le pays, il a précisé que « le projet, supervisé par l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires, permettra, une fois réceptionné aux

citoyens de voyager de la région d'El-Abadla, à travers Béchar et jusqu'à la wilaya d'Oran, dans de bonnes conditions ».

Le ministre a déclaré que cet accomplissement est le fruit des efforts considérables déployés par les cadres du secteur ferroviaire pour relever le défi de réaliser de nombreux projets ferroviaires à travers le pays, assurant que l'Etat met en œuvre toutes les ressources humaines et matérielles pour concrétiser ces projets dans un avenir proche.

Dans ce contexte, le premier responsable du secteur a fait savoir que des études ont été lancées pour réhabiliter la ligne ferroviaire reliant la région de Mohammadia (Mascara) à la wilaya de Saïda, en passant par la ville de Mascara.

Lors de sa visite du chantier de réalisation d'un tunnel au centre de la commune de Mohammadia, le ministre a souligné « l'importance de ces projets supervisés par l'Agence nationale d'études et de suivi de la

réalisation des investissements ferroviaires (Anesrif), qui facilitent le passage des trains ainsi que des véhicules dans cette zone, qui souffre de congestion routière ».

Il a ajouté que ce projet devra être livré en avril prochain, insistant sur la nécessité de renforcer l'effectif du chantier. Selon les explications fournies par les cadres de l'agence, les travaux de réalisation de ce tunnel, d'une longueur d'environ 200 mètres, ont débuté en 2022 et que le projet a bénéficié d'un financement de 1,5 milliard de dinars.

Le ministre a également inspecté les ateliers de maintenance du matériel de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) dans la même commune, saluant les efforts des travailleurs qualifiés pour la maintenance et la réparation des trains, tout en appelant à un meilleur suivi de la formation des stagiaires et au développement de leurs compétences en matière de maintenance des locomotives et des wagons.

A l'aéroport de la commune de

Ghriss, M. Sayoud a également évoqué le projet d'extension de la piste d'atterrissage, qui devra passer de 1,7 km à 2,4 km, afin de permettre son exploitation future pour deux vols par semaine.

### JIJEL Cinq "harragas" décédés et 16 autres évacués au port

Le wali de la wilaya de Jijel, Ahmed Meklati, accompagné des autorités de sécurité, a supervisé l'opération d'évacuation de migrants illégaux de nationalité africaine, probablement somalienne (14 hommes et deux femmes), au niveau du port de Jijel. Cinq autres personnes ont perdu la vie.

Toutes les ressources humaines et médicales ont été mobilisées pour leur prise en charge. Ils ont été transférés à l'hôpital de Jijel pour des examens médicaux afin de s'assurer de leur état de santé.

ALGÉRIE-BANGLADESH

# Renforcer la coopération dans les domaines de l'énergie et des énergies renouvelables

Lors de cette rencontre les deux parties ont passé en revue l'état des relations de coopération bilatérales et les perspectives de leur développement dans les domaines de l'énergie, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, a précisé la même source.



Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, chargé des Energies renouvelables, Noureddine Yassaâ, a reçu, mardi au siège du ministère, une délégation de la République populaire du Bangladesh, conduite par le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, M. Md. Jashim Uddin, en visite en Algérie dans le cadre de la tenue de la deuxième session du mécanisme de concertations politiques bilatérales, indique un communiqué du ministère. Lors de cette rencontre, qui s'est déroulée en présence de cadres du ministère, les deux parties ont passé en revue l'état des relations de coopération bilatérales et les perspectives de leur

développement dans les domaines de l'énergie, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, a précisé la même source. Les deux parties se sont félicitées "du niveau actuel de la coopération bilatérale" et exprimé "leur volonté de renforcer l'action commune dans les différents secteurs, notamment en ce qui concerne l'échange d'expertise, la formation et le transfert de technologie", selon la même

source. Dans ce cadre, M. Yassaâ a évoqué les réalisations de l'Algérie dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables, citant le programme national ambitieux pour le développement de l'énergie solaire, éolienne et de l'hydrogène vert. Il a également souligné que l'Algérie "aspire à devenir un pôle régional de l'énergie propre, grâce à ses grands projets visant à réaliser la transition éner-

gétique, tout en renforçant la coopération internationale dans ce domaine". Pour sa part, M. Jashim Uddin, a fait part de "la volonté de son pays de renforcer les relations de coopération avec l'Algérie et de soutenir les partenariats mutuellement bénéfiques dans les différents domaines prioritaires, notamment dans les secteurs de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables", conclut le communiqué.

MINES

## Tafer souligne les efforts de l'Algérie pour développer le secteur

La secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, chargée des Mines, Karima Tafer, a mis en avant, mardi, à Cape Town (Afrique du Sud), les efforts de l'Algérie pour le développement du secteur des Mines, soulignant que le secteur regorge d'opportunités prometteuses appuyées par un programme gouvernemental ambitieux visant à capter les investissements et à renforcer l'attractivité du secteur, indique un communiqué du ministère de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables. Lors de sa participation à l'ouverture de l'exposition "Mining Indaba", à la tête d'une délégation officielle composée de cadres du ministère, de représentants du Groupe Sonarem et de l'Agence du service géologique de l'Algérie (Asga), Mme Tafer a évoqué les principaux axes de la stratégie nationale dans ce domaine, soulignant que "le secteur des Mines en Algérie regorgeait d'opportunités promet-

teuses appuyées par un programme gouvernemental ambitieux visant à drainer les investissements et à renforcer l'attractivité du secteur".

Elle a, en outre, exprimé la volonté de l'Algérie d'établir des partenariats durables avec les différents acteurs de l'industrie minière. La secrétaire d'Etat a également participé aux travaux du "Dialogue Afrique-Corée du sud sur les minéraux critiques", tenu en marge des activités du "Mining Indaba 2025", qui a regroupé des représentants de Gouvernements et de chefs d'entreprises de Corée du Sud et de plusieurs pays africains.

Par ailleurs, "le dialogue s'est axé sur l'exploration d'opportunités de coopération dans le secteur des minéraux critiques et stratégiques, en vue de renforcer les partenariats bilatéraux et de développer des chaînes d'approvisionnement durables", ajoute la même source qui a précisé que

cette rencontre vient suite "aux engagements issus du 1er Sommet Corée du sud-Afrique, tenu à Séoul en juin 2024, lors duquel il a été convenu du lancement d'un dialogue commun pour renforcer la coopération dans ce domaine vital des industries d'avenir". Lors de ce dialogue, la vice-ministre sud-coréenne de l'industrie Kang Insun a mis l'accent sur l'importance de renforcer le partenariat entre la Corée du Sud et les Etats africains dans le domaine des minéraux stratégiques.

L'exposition "Mining Indaba", organisé du 3 au 6 février, est une plateforme importante qui regroupe les décideurs et les experts industriels, en vue de discuter des stratégies de développement des minéraux stratégiques en Afrique.

La participation de la délégation algérienne intervient dans le cadre des orientations stratégiques visant à développer les industries minières en Algérie et à renfor-

cer la coopération dans l'exploitation des minéraux stratégiques avec les Etats participants, notamment dans le contexte des transformations rapides que connaît l'économie mondiale et de la demande croissante sur ces ressources, indique le communiqué.

Mme Tafer a eu des entretiens avec le ministre éthiopien des Mines, Habtamu Tegegn, sur les voies et moyens de renforcer les relations de coopération bilatérale dans le domaine de la recherche et d'exploration des minéraux, ainsi qu'en matière d'échange des expertises, des expériences et de la formation, outre le développement du capital humain.

La secrétaire d'Etat a également rencontré des chefs d'entreprises et de sociétés internationales activant dans le domaine minier, notamment dans l'industrie manufacturière des ressources minérales, a conclu le communiqué.

ASSURANCES

## Signature d'une convention de partenariat entre la CNMA et l'UGCAA

La Caisse nationale de la mutualité agricole (CNMA) et l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) ont signé, mardi à Alger, une convention-cadre de partenariat et d'assurance, a indiqué la mutualité agricole dans un communiqué.

Cette convention a été signée par le directeur général de la CNMA, Cherif Benhabib et le secrétaire général de l'UGCAA, Issam Bedrissi, en marge de la cérémonie d'ouverture officielle des tra-

vau du 7e congrès de l'UGCAA, a précisé la même source. A travers cette convention, les deux parties s'engagent "à développer trois principaux axes, la création d'un partenariat solide gagnant-gagnant, la promotion des relations bilatérales exceptionnelles pour répondre au mieux aux besoins de l'UGCAA et la prévention des risques à travers un échange régulier d'informations, d'expertise et de bonne pratique collaborative pour solutionner les risques potentiels pour la stabi-

lité et la sécurité de leurs activités". Dans ce contexte, la mutualité agricole a souligné que l'UGCAA est un "important intermédiaire entre l'Etat et les commerçants dans le cadre de la régulation du marché" et qu'elle est "composée de plusieurs fédérations nationales qui couvrent les différents domaines d'activités commerciales et œuvre pour le règlement des problèmes que rencontrent les commerçants". Avec ce nouvel engagement, "la CNMA diversifie son panel de partenariat

dans son domaine de prédilection en tant qu'assureur conseil par excellence dans les assurances, la prévention et la gestion des risques", est-il également mentionné dans le communiqué.

Cette convention permettra "sans nul doute à la CNMA, de faire valoir sa plus-value pour la mise en place d'un environnement favorable à la pérennisation et au développement de l'activité des adhérents de l'UGCAA", a-t-on encore souligné de même source.

USA

## L'université américaine d'Harvard consacre une conférence à la question sahraouie

La Faculté de droit de la prestigieuse université américaine Harvard a organisé, lundi dernier, une conférence sur la question de la lutte du peuple sahraoui pour son indépendance.

La conférence a été animée par Mouloud Saïd, ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique (Rasd) aux Etats-Unis et Bill Fletcher Jr., coprésident de la Campagne américaine pour le Sahara occidental, une organisation qui milite pour le droit des Sahraouis à l'autodétermination.

Lors de son intervention, l'ambassadeur a affirmé que le Maroc n'avait aucune preuve de sa prétendue souveraineté sur les territoires sahraouis. « Il n'y a pas un seul document que le Maroc peut montrer prouvant une quelconque légitimité » de ses revendications sur les territoires du Sahara occidental, a-t-il déclaré.



« Il s'agit d'une occupation illégale du Sahara occidental par le Maroc », a soutenu le conférencier, précisant que le Makhzen violait clairement le droit international. Le Sahara occidental est désigné par les Nations unies comme « territoire non autonome », a-t-il signalé, rappelant que l'Onu

soutenait le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. La question du Sahara occidental est « à l'ordre du jour de l'Onu depuis les années 60 », a-t-il fait savoir. Les Nations unies « insistent toujours sur le fait que toute solution doit être basée sur le respect du droit du peuple à l'autodétermina-

tion, ce que le Maroc, bien sûr, ignore », a enchaîné le diplomate.

L'ambassadeur sahraoui a critiqué, par ailleurs, le soutien assuré par les Etats-Unis et la France à l'occupant marocain. Il a pointé du doigt la France tout particulièrement. « Le vrai problème que nous avons dans la région, le problème numéro un que nous avons, ce sont les Français », a-t-il assuré. Prenant la parole à son tour, Bill Fletcher Jr. a rappelé que des décisions annoncées par des institutions internationales, à l'image de la Cour de justice de l'Union européenne, confortent les Sahraouis dans leur lutte pour l'indépendance.

« Ces décisions internationales sont importantes sur le plan idéologique et démontrent que nous sommes du bon côté de l'histoire », s'est réjoui Fletcher.

Il a appelé à davantage d'actions sur le terrain pour faire connaître la justesse de la cause sahraouie. « Nous avons besoin de mouvements populaires en France et aux Etats-Unis » en faveur de la cause sahraouie, a-t-il dit.

CISJORDANIE OCCUPÉE

## L'UIPA condamne la poursuite de l'agression sioniste contre le camp de Jénine

L'Union interparlementaire arabe (UIPA) a fermement condamné, mardi, la poursuite de l'agression sioniste, les assassinats, les arrestations et la destruction des bâtiments dans le camp de Jénine, en Cisjordanie occupée, ainsi que la tentative de saboter le processus humanitaire de l'accord de cessez-le-feu à Ghaza. Dans un communiqué signé par son président, Brahim Boughali, président de l'Assemblée populaire nationale

(APN), l'Union a fermement condamné « la poursuite de l'agression sioniste, les assassinats, les arrestations et la destruction des bâtiments dans le camp de Jénine en Cisjordanie occupée, ainsi que la tentative de saboter la mise en œuvre du processus humanitaire de l'accord de cessez-le-feu à Ghaza, en entravant l'entrée des besoins les plus essentiels ». « Le transfert de l'agression de Ghaza vers la Cisjordanie et la prise de

mesures d'escalade, telles que l'isolement des villes, en installant des barrages et en resserrant l'étau autour des citoyens, ainsi que l'imposition d'un blocus total, font partie d'un plan sioniste visant à annexer de vastes zones de la Cisjordanie », a-t-elle averti.

Le communiqué a également dénoncé « le silence international face à l'agression en cours en Cisjordanie, profitant de l'attention tournée vers le cessez-le-feu à

Ghaza et les échanges de prisonniers », affirmant que ce qui se passe « constitue une continuation des crimes de génocide commis par l'entité sioniste contre le peuple palestinien dans une tentative de liquider la cause palestinienne et de procéder à un déplacement forcé ». L'Union a réaffirmé la poursuite de son soutien à tout ce qui est à même de renforcer la résistance du peuple palestinien sur sa terre et son attachement à

ses droits légitimes conformément au droit international, appelant les parlements et les instances régionales et internationales à travers le monde à « continuer à dénoncer les crimes de l'entité sioniste, à s'opposer fermement aux tentatives d'imposer le fait accompli sur le sol palestinien et à maintenir leur soutien aux droits du peuple palestinien, notamment l'établissement de son Etat indépendant avec El-Qods comme capitale ».

ANNULATION DES ACCORDS COMMERCIAUX ENTRE L'UE ET LE MAROC

## Le Conseil de l'UE souligne la nécessité de se conformer aux décisions de la CJUE

Le Conseil de l'Union européenne (UE) reconnaît sa défaite devant la Cour de justice de l'Union (CJUE) qui a invalidé, en octobre 2024, deux accords commerciaux conclus entre le Maroc et l'UE sur la pêche et l'agriculture, soulignant la nécessité de se conformer aux décisions de la Cour, révèle une note de son service juridique dévoilée par l'Observatoire international Western Sahara Resource Watch (WSRW). "Dans une note juridique, le Conseil de l'UE admet que la plus haute juridiction de l'UE a définitivement annulé les accords de commerce et de pêche UE-Maroc tels qu'ils s'appliquaient au Sahara occidental, marquant une victoire claire pour la lutte du peuple sahraoui pour l'autodétermination", s'est félicité l'Observatoire sur son site internet. Le 4 octobre 2024, la Grande Chambre de la CJUE s'est prononcée sur quatre recours introduits par le Conseil et la Commission de l'UE, soutenus par plusieurs Etats membres et entités marocaines, contre des arrêts antérieurs du Tribunal qui avaient annulé les accords. En effet, la CJUE a confirmé, dans ses

arrêts, que les accords de commerce et de pêche UE-Maroc ont été illégalement étendus au Sahara occidental sans le consentement de son peuple, contrairement à ce qu'exige le droit international. Pendant des années, l'UE a ignoré les décisions de ses propres tribunaux qui ont conclu que ses accords avec le Maroc couvrant le Sahara occidental étaient illégaux. Dans une note d'information datée du 11 novembre 2024, le service juridique du Conseil lui-même reconnaît, pour la première fois, que le peuple sahraoui a gagné devant les tribunaux. "Il s'agit d'un moment politique et juridique important dans la longue lutte du peuple sahraoui contre l'occupation marocaine et la complicité de l'UE", a déclaré Sara Eyckmans de Western Sahara Resource Watch. Elle a exprimé, à ce titre, son souhait de voir l'UE "agir désormais strictement en conformité avec le droit international et cesser enfin de chercher de nouveaux moyens de contourner les décisions". "Nous espérons que cette analyse réalisée par le service juridique du Conseil marquera un tournant dans l'approche de l'UE

à l'égard du Sahara occidental", a-t-elle ajouté. Le service juridique du Conseil confirme, dans sa note, que les institutions de l'UE doivent désormais prendre des mesures pour se conformer aux arrêts de la CJUE. Selon l'article 266 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), l'UE est légalement tenue de rectifier ses accords illicites et d'adopter des mesures de sauvegarde contre les importations de produits agricoles mal étiquetés originaires du Sahara occidental. Le service juridique du Conseil de l'UE admet que la Cour a réaffirmé des principes clés du droit international. Alors que la Commission européenne tente de contourner le Front Polisario et de négocier avec le Maroc, qui n'a ni souveraineté ni pouvoir administratif sur le Sahara occidental, le service juridique du Conseil de l'UE reconnaît un précédent juridique crucial : le Front Polisario, le représentant reconnu par l'Onu du peuple sahraoui, a le droit de contester les accords de l'UE qui affectent le Sahara occidental.

R. I. / Agences

GHAZA

## L'OMS salue l'évacuation de 104 malades

Le chef de l'OMS a salué, mercredi, l'évacuation de 104 malades, pour la plupart des enfants, de la bande de Ghaza mais a appelé à accélérer le mouvement face aux milliers qui attendent toujours dans le territoire.

Depuis samedi, l'OMS a aidé à l'évacuation médicale de 104 patients - la grande majorité d'entre eux des enfants - hors de Ghaza via le passage de Rafah pour recevoir des soins spécialisés. 172 accompagnateurs ont voyagé avec les patients, a écrit Tedros Adhanom Ghebreyesus sur les réseaux sociaux.

Mais il a surtout souligné le sort précaire des 12.000 à 14.000 patients qui ont besoin de soins qui ne peuvent leur être prodigués dans le territoire palestinien, à l'infrastructure sanitaire totalement délabrée après plus de 15 mois d'agression génocidaire sioniste qui a fait au moins 47.540 martyrs et 111.618 blessés. Un accord de cessez-le-feu est entré en vigueur le 19 janvier à Ghaza entre le mouvement de résistance palestinien Hamas et l'entité sioniste.

BENNACER SIGNE JUSQU'À LA FIN DE SAISON AVEC OPTION D'ACHAT

# L'Olympique de Marseille présente sa nouvelle recrue

La direction de l'Olympique de Marseille a présenté, mardi, son nouveau joueur, l'international algérien Ismaël Bennacer, qui arrive en provenance du Milan AC.

Le club marseillais a publié un court extrait vidéo de la présentation du nouveau joueur sur ses réseaux sociaux, avec le titre « Mission impossible ».

Bennacer portera le numéro 22 au sein du club du sud de la France, après avoir signé un contrat de prêt jusqu'à la fin de la saison en cours. De plus, l'Olympique de Marseille dispose d'une option d'achat pour le joueur, fixée à 12 millions d'euros. Le joueur des "Fennecs", Ismaël Bennacer, a également adressé un message fort aux supporters de son nouveau club, l'Olympique de Marseille, après avoir rejoint l'équipe lors du mercato



hivernal en provenance du Milan AC. Le compte officiel de l'Olympique de Marseille a publié une vidéo courte sur la plateforme X, dans laquelle Bennacer parle pour la première fois de sa nouvelle expérience. Il a déclaré : "Je suis très heureux et extrêmement fier de rejoindre

cette équipe."

Le milieu de terrain algérien, prêt jusqu'à la fin de la saison, avec une option d'achat de 12 millions d'euros, a poursuivi en s'adressant aux supporters marseillais : "Je suis très enthousiaste à l'idée de vous voir au stade... Allez l'OM."

## ATHLÉTISME/MEETING INDOOR D'OSTRAVA 3<sup>e</sup> place pour l'Algérien Slimane Moula au 800 m

Le demi-fondiste algérien Slimane Moula a décroché la troisième place au 800 m du meeting indoor Gold Ostrava, disputé mardi soir à Vitkovicie en République tchèque. L'Algérien (26 ans) a décroché la 3<sup>e</sup> place dans le temps de 1:45.50, alors que la première place est revenue au Belge Elliott Crestan (1:44.69), devant l'Italien Catalin Tecuceanu (1:45.35).

C'est la première sortie en salle du demi-fondiste algérien après une longue période d'absence à l'issue de sa participation aux Jeux Olympiques 2024 de Paris, marquée par une qualification aux quarts de finale de la spécialité.

Le meeting indoor Gold Ostrava est la quatrième compétition en salle inscrite au programme de la World Athletics pour la saison 2025.

CRB

## Ramovi prend les rênes du club

Du côté du Chabab de Belouizdad, c'est un changement sur le banc de touche qui a fait parler. Le club a officialisé la nomination de l'entraîneur germano-serbe, Ramović, en remplacement de l'entraîneur démissionnaire Abdelkader Omarani.

Ce dernier a été écarté après une série de résultats décevants, et c'est donc le technicien ayant récemment quitté le club tanzanien Young Africans qui prendra désormais les commandes de l'équipe. Ramović, accompagné de son assistant Mustapha Kodro, devait arriver en Algérie mercredi pour sa présentation officielle. Ce recrutement est une nouvelle page qui s'écrit pour le club de la capitale, qui espère renouer avec le succès sous la direction de ce nouvel entraîneur.

LES QUARTS DE FINALE DE LA LIGUE DES CHAMPIONS ET DE LA COUPE DE LA CONFÉDÉRATION

## Tirage au sort à Doha le 20 février

La Confédération africaine de football (CAF) a récemment annoncé les détails du tirage au sort des quarts de finale des deux compétitions phares du continent : la Ligue des champions de la CAF et la Coupe de la Confédération. Ce tirage tant attendu aura lieu à Doha, capitale du Qatar, le jeudi 20 février 2025, et sera réalisé en partenariat avec beIN Sports, le diffuseur officiel des compétitions de la CAF.

### Les horaires et dates des tirages

La première étape du tirage commencera à 15 heures, heure algérienne, avec celui de la Coupe de la Confédération, suivi, une heure plus tard, par le tirage de la Ligue des champions à 16 heures. Ce tirage déterminera les affrontements pour les quarts de finale des deux compétitions, et les équipes qualifiées attendent avec impatience de connaître leurs adversaires. Les dates des

matchs des quarts de finale de la Ligue des champions se dérouleront les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> avril, ainsi que les 8 et 9 avril 2025. Pour la Coupe de la Confédération, les matchs aller des quarts de finale auront lieu les 2 et 9 avril 2025.

### Les équipes qualifiées

Les clubs africains qui se sont qualifiés pour les quarts de finale de la Ligue des champions de la CAF sont des géants du football africain. Parmi eux, on retrouve le club égyptien Al Ahly, les Soudanais d'Al Hilal, le Raja de Casablanca du Maroc, l'Espérance Sportive de Tunis, les Sud-Africains de Mamelodi Sundowns et Orlando Pirates, ainsi que les Égyptiens de Pyramids FC et le MC Alger d'Algérie. Pour la Coupe de la Confédération, les équipes qualifiées sont également de haut calibre, avec le Zamalek (Égypte), ASEC

Mimosas (Côte d'Ivoire), Al-Masry (Égypte), le CS Constantine (Algérie), Renaissance Berkane (Maroc), Simba SC (Tanzanie), Stellenbosch (Afrique du Sud), et l'USM Alger (Algérie). Ce tirage au sort marquera le début de la phase décisive de ces compétitions, où les meilleures équipes africaines s'affronteront pour décrocher les titres prestigieux de la Ligue des champions et de la Coupe de la Confédération. Les supporters des équipes concernées attendent avec impatience ces matchs cruciaux, qui s'annoncent palpitants et riches en émotions. Les clubs qualifiés devront se préparer au mieux pour affronter des adversaires redoutables et espérer atteindre les demi-finales et, pourquoi pas, la finale. En attendant le tirage, les clubs se concentrent sur la préparation de leurs équipes pour cette phase déterminante, sachant que chaque match pourrait s'avérer décisif dans la quête du titre continental.

MILOUD HAMDI PREND LA TÊTE DE YOUNG AFRICANS

## Un nouveau défi pour l'entraîneur algérien

Le club tanzanien Young Africans a officialisé, ce mardi, l'engagement de l'entraîneur algérien Miloud Hamdi, qui succède à Siad Ramović à la tête de l'équipe. Ce changement survient après la démission de Ramović, et Hamdi est désormais chargé de diriger l'un des clubs les plus prestigieux de Tanzanie.

### Un entraîneur expérimenté au parcours impressionnant

Miloud Hamdi n'est pas un inconnu dans le monde du football africain. L'entraîneur algérien a une carrière remarquable en club, notamment avec l'USM Alger, où il a mené l'équipe à la finale de la Ligue des champions de la CAF en 2015, un exploit historique pour le club. En plus de son passage à l'USM Alger, Hamdi a également dirigé la

Jeunesse de Kabylie et le CS Constantine, deux clubs algériens avec lesquels il a connu des succès nationaux et continentaux. Son expérience s'étend au-delà des frontières algériennes, ayant également entraîné plusieurs équipes internationales, ce qui témoigne de sa polyvalence et de sa capacité à s'adapter à différents environnements et styles de jeu.

### Un nouveau chapitre pour Young Africans

L'arrivée de Miloud Hamdi à Young Africans marque un tournant pour le club tanzanien, qui a de grandes ambitions tant sur le plan national qu'international. Le club, qui est l'un des géants du football africain, espère que sous la direction de l'entraîneur algérien, il

pourra renforcer son équipe et viser des titres prestigieux, notamment en compétitions continentales. Le choix de Hamdi est perçu comme une décision stratégique pour renforcer l'effectif de Young Africans et assurer un avenir prospère pour l'équipe. Sa connaissance approfondie du football africain et son approche tactique devraient être des atouts précieux pour le club tanzanien.

### Les attentes sont élevées

Les supporters de Young Africans attendent beaucoup de ce nouveau projet sous la direction de Miloud Hamdi. Les objectifs pour la saison à venir sont ambitieux, et le club espère renforcer son effectif afin de rivaliser avec les meilleures équipes du continent.

Avec un palmarès impressionnant et une



expérience diversifiée, Miloud Hamdi est bien placé pour réussir ce défi et offrir à Young Africans de nouveaux succès sur la scène africaine. Les prochains mois s'annoncent passionnants pour le football tanzanien, et les attentes sont grandes autour du travail du nouvel entraîneur.

**EDGE OF TOMORROW**



21h25

**TMC**

Dans un futur proche, l'Europe a été envahie par de terribles extraterrestres. Après des défaites en série, l'armée humaine prévoit un grand débarquement sur les plages normandes.

Soldat inexpérimenté et incorporé malgré lui, William Cage se retrouve sur le front, incapable de contrôler sa cuirasse et ses armes. Sans aucune surprise, il est tué en quelques minutes.

Mais il se réveille la veille de l'assaut, et cela recommence à chaque fois qu'il décède au combat. Grâce à ces résurrections en boucle, Cage va tenter de s'améliorer.

**DEXTER : LES ORIGINES AND IN THE BEGINNING...**



21h10

**CANAL+**

En 1991 à Miami, Dexter Morgan est un brillant étudiant en médecine médico-légale. Harry son père adoptif, policier expérimenté, a perçu les pulsions sanguinaires qui l'animent. Il décide l'aider à les canaliser. Harry est hospitalisé après une crise cardiaque, Dexter découvre que le médecin qui s'occupe de lui tente de mettre prématurément fin à ses jours. Le jeune homme parvient de justesse à sauver son beau-père. Dans une mise en scène sans surprise, le préquel pose habilement les bases du personnage du tueur en série Dexter Morgan. Patrick Gibson campe avec aisance le personnage du jeune Dexter...

**CASH INVESTIGATION**

AUCHAN, DÉCATHLON... LES SECRETS D'UNE FAMILLE EN OR



21h10

**2**

Auchan, Décathlon, Leroy-Merlin, Flunch ou encore Norauto... Derrière ces célèbres enseignes, chères au cœur des Français, on retrouve la même famille : les Mulliez. Ayant débuté dans les magasins de fil et de laine Phildar, cette lignée issue du Nord, qui compte 1 500 membres, cumule désormais 10% du commerce français. L'équipe de l'émission enquête sur les stratégies à l'oeuvre au sein de cette puissante galaxie, qu'elles soient éthiques, fiscales mais aussi sociales, au moment où Auchan annonce la suppression de 2 389 postes. Un volet est aussi consacré à l'enseigne de sport Décathlon...

**BIENVENUE À BORD**



21h05

**W9**

Isabelle, DRH d'une grande compagnie maritime, a commis l'erreur de choisir pour amant son patron.

Avant d'embarquer pour la croisière inaugurale du fleuron de la flotte, il décide de la débarquer de sa vie et de son boulot ! Certaines femmes se vengent par le poison, l'arme à feu, ou la calomnie. Elle, elle choisit Rémy, chômeur flamboyant qui a tout raté sur terre et qui se dit qu'après tout sur mer. Isabelle le recrute comme animateur.

Malgré l'énergie de Franck Dubosc, cette comédie improbable alterne gags vulgaires et mièvrerie peu inspirée.



**LA SELECTION DE MIDI LIBRE**

**EN HAUTE MER**



20h55

**arte**

Récemment mise sur la touche, l'ex-lieutenant de la police judiciaire Aurélie Mercier se lance dans une nouvelle enquête : le criminel qu'elle avait laissé filer sur une précente affaire a été arrêté sur un cargo pour le meurtre d'un matelot.

Elle est missionnée au Cap, en Afrique du Sud, pour rapatrier le suspect. Sur place, Aurélie découvre des nouveautés sur le meurtre toujours irrésolu de Julia, sa propre petite amie. Ces nouvelles révélations mettent en cause la marine marchande suisse. Mais l'équipage des navires se mure dans le silence.

**VOYAGE AU COEUR DE LA NUIT**



21h05

**5**

En plus d'offrir une vue vertigineuse sur notre univers, le ciel étoilé serait un outil de survie important pour beaucoup d'espèces sur notre planète. L'astrophysicien Miguel Montargès présente les couchers de soleil tel qu'ils sont vus depuis les différentes planètes de notre système solaire. En Suède, des scientifiques étudient les bousiers, des insectes qui se repèrent grâce au ciel étoilé. Sur l'île de la Réunion, les chauves-souris régnaient en maître jusqu'à l'arrivée de l'homme au XVIIe siècle. Aujourd'hui, des chercheurs observent les espèces qui sont toujours présentes sur l'île.

**PÉKIN EXPRESS LA ROUTE DES TRIBUS LÉGENDAIRES**



21h10

**6**

Les aventuriers arrivent sur l'île de Zanzibar, qui borde les côtes tanzaniennes, où se déroulent les trois prochaines étapes de la compétition. Les candidats encore en lice s'affrontent lors de courses qui ont pour cadre des plages paradisiaques et des eaux turquoise. Cette fois, le passager mystère est Élodie Gossuin. La Miss France 2001 a pour mission de faire du stop à la place d'un des binômes et de lui trouver un logement pour la nuit. Cette étape est aussi l'occasion pour les duos de découvrir la diversité ethnique et culturelle de Zanzibar et de faire de belles rencontres.

**THE DESCENDANTS**



21h05

**Chérie 25**

Avocat à Honolulu, Matt King est héritier, comme ses nombreux cousins, de terres situées dans une île voisine. Matt gère de près ses affaires immobilières quand sa femme Elizabeth, à la suite d'un accident, sombre dans un coma irréversible. Seul avec ses deux filles, Scottie, 10 ans, et Alexandra, 17 ans, cette dernière lui apprend qu'Elizabeth avait un amant. Il décide de partir à la recherche de cet homme avec ses filles pour lui apprendre la mauvaise nouvelle. Débute alors un périple qui va changer sa vie. George Clooney réalise une superbe performance, explorant avec brio le registre de l'intime dans cette chronique touchante.

Web : www.lemidi-dz.com

**MIDI**  
Libre  
Quotidien national d'information

Gérant : Reda Mehigueni  
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56  
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56  
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56  
publicite@lemidi-dz.com  
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP  
01, Avenue Pasteur, Alger  
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42  
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77  
Email : agence.regie@anep.com.dz  
programmation.regie@anep.com.dz  
agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

**Impression :**  
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

**EUURL Midi Libre**  
au capital social de 12.000.000 DA  
Compte Bancaire :  
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1<sup>er</sup>- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	06:18
Dohr	13:02
Asr	15:57
Maghreb	18:22
Icha	19:42

ARABIE SAOUDITE

## PAS DE NORMALISATION SANS LA CRÉATION D'UN ÉTAT PALESTINIEN

Les autorités de l'Arabie saoudite ont exclu toute normalisation avec l'entité sioniste sans la création d'un Etat palestinien indépendant, basé sur les frontières de 1967.

Dans un communiqué publié mercredi et relayé par l'agence de presse Wafa, le ministère saoudien des Affaires étrangères a souligné que «la position du Royaume sur la création d'un Etat palestinien est ferme et inébranlable».

«Son Altesse Royale le Prince Mohammed ben Salman ben Abdelaziz Al Saoud, Prince héritier et Premier ministre, a réaffirmé clairement et sans équivoque cette position lors de son discours à l'ouverture de la première session de la neuvième session du Conseil de la Choura le 18 septembre 2024», a noté le ministère. La même source a rappelé, à ce sujet, que «le prince héritier avait réitéré l'engagement du royaume lors du sommet arabo-islamique tenu à Riyadh le 11 novembre 2024», soulignant «la nécessité d'un Etat palestinien basé sur les frontières de 1967 et la fin de l'occupation sioniste des territoires palestiniens». A cette occasion,



l'Arabie saoudite avait réaffirmé qu'elle «ne cessera pas ses efforts inlassables en faveur de l'établissement d'un Etat palestinien indépendant avec El Qods-Est comme capitale et qu'elle ne normalisera pas ses relations diplomatiques avec l'entité sioniste tant que cette condition ne sera pas remplie», a relevé, en outre, le ministère. «L'Arabie saoudite avait affir-

mé également que cette position de principe n'est ni négociable ni sujette à marchandage, insistant sur le fait qu'une paix juste et durable ne pourra être atteinte sans que le peuple palestinien n'obtienne l'ensemble de ses droits légitimes, conformément aux résolutions de la légitimité internationale», a conclu le communiqué du ministère saoudien.

### ACCIDENTS DE LA ROUTE

#### 14 blessés dans des collisions à Timimoun et Djelfa

Deux accidents de la circulation ont été enregistrés dans les wilayas de Timimoun et de Djelfa, faisant un total de 14 blessés, indiquent, ce mercredi, les services de la Protection civile. Le premier accident s'est produit sur la route nationale N°118, à Tinerkouk, dans la wilaya de Timimoun. Il s'agit d'une collision entre deux véhicules. Le bilan fait état de huit blessés, dont l'âge varie entre 6 et 37 ans. Les victimes, présentant des blessures de gravité variable, ont été immédiatement secourues par les éléments de la Protection civile avant d'être évacuées vers l'hôpital local pour une prise en charge médicale. Une enquête a été ouverte par les autorités compétentes afin de déterminer les circonstances de cet accident. Plus tôt dans la matinée, vers 05h55, un autre accident s'est produit sur la route nationale N°40, en direction de Hassi Fedhoul, relevant de la wilaya de Djelfa. L'incident a été causé par le dérapage d'un véhicule. Le bilan fait état de six blessés âgés de 19 à 44 ans, souffrant de blessures diverses et de chocs traumatiques. Les équipes de secours ont pris en charge les victimes sur place avant de les transporter en urgence vers l'hôpital local. Là aussi, une enquête a été ouverte par les autorités compétentes pour déterminer les circonstances de ce sinistre. Face à ces accidents, les services de la Protection civile rappellent « l'importance de la vigilance au volant », notamment sur les axes routiers à forte circulation. Ils recommandent « le respect strict du code de la route », « la limitation de vitesse » et « la prudence en cas de conditions météorologiques difficiles ».

CULTURE

## DES CRÉATEURS À BESOINS SPÉCIFIQUES EXPOSENT LEURS ŒUVRES À ALGER

Une exposition collective mettant en avant les œuvres d'arts plastiques de créateurs à besoins spécifiques, a été inaugurée mardi à Alger par le ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou. Accueillie au Palais de la culture Moufdi-Zakaria, cette exposition réunit une vingtaine d'artistes autodidactes, en situation de handicap physique, mental ou cognitif, qui participent avec des œuvres émouvantes qui montrent leur «génie créatif» et remettent en question certaines «idées reçues» sur leur handicap. Saisissantes, délicates, émouvantes ou encore provocatrices, les œuvres présentées explorent des univers différents et des thèmes inspirés du vécu quotidien de ces jeunes créateurs, résolument déterminés à surmonter leurs infirmités physique, mentale ou cognitive. Kentache Hania, Hassina Zahaf, Chimouni Abderahmane, Ihab Chilia, Righi Achraf, Admane Feriel, Saker Hassib et bien d'autres créateurs, ont abordé des thèmes variés, nourris aux expériences et épreuves singulières de cette catégorie. L'artiste Hassina Zahaf, atteinte d'une infirmité cérébrale motrice, a présenté des œuvres explorant la beauté féminine à travers des portraits de femmes, aux formes et aux traits déformés, invitant le visiteur à méditer l'état d'âme de ces êtres anonymes comme cette femme qui joue au violon ou encore ce jeune couple. Optant pour le figuratif, Imane Haddad propose, pour sa part, des tableaux évoquant la beauté et la femme à travers des roses et un portrait de femmes, un thème très exploré par d'autres artistes participant à cette exposition. L'artiste Nourredine

Charabi, qui peint avec ses pieds, propose une série d'œuvres sublimes la beauté à travers des paysages naturels saisissants ainsi que des monuments historiques et sites de patrimoine culturel à travers l'Algérie. D'autres artistes plasticiens notamment Ratiba Ait Chafaa, Dokman, Kenza Bourenane et Ghedjati Mustapha, participent également à cette exposition dédiée aux œuvres d'artistes aux besoins spécifiques. L'exposition a été marquée, par ailleurs, par la participation du célèbre calligraphe algérien, Mohamed Cherifi, connu pour avoir écrit le Saint Coran et conçu des billets de banque. En plus de ses œuvres exposées, Mohamed Cherifi animera un atelier dédié à la calligraphie arabe. Présent au vernissage, le ministre de

la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou, a salué l'organisation de cette exposition qui, dit-il, «permet aux personnes à besoins spécifiques, d'accéder au monde de l'art» et de montrer ainsi leurs créations. M. Ballalou a souligné, d'autre part, le «rôle important» que joue la culture, à travers ses différentes formes créatives et expressives, dans le renforcement de la sécurité et de la diplomatie culturelles. Des ateliers sur la calligraphie, la sculpture sur bois et l'utilisation de matériaux récupérés et la résine dans les arts plastiques, animés par des artistes professionnels, sont programmés en marge de cette exposition, visible jusqu'au 20 février prochain à la galerie Baya du Palais de la culture Moufdi Zakaria.



ÉLECTION À LA LFP

### Mohamed Amine Meslouk nouveau président

Mohamed Amine Meslouk a été élu, hier, nouveau président de la Ligue professionnelle de football pour un mandat de 4 ans. L'élection de Meslouk, membre du bureau fédéral et vice-président de la FAF de Walid Sadi, a eu lieu ce mercredi lors de l'assemblée électorale. En tant que seul candidat à la présidence de la ligue professionnelle de football, il a été élu à la majorité absolue.

Le vice-président de la FAF a obtenu 20 voix sur 24, avec 4 membres s'abstenant de voter lors de l'assemblée électorale de la ligue. Ainsi, Meslouk succédera à lui-même à la tête de l'organe footballistique, après avoir été désigné pour le gérer en octobre 2023, en remplacement d'Abdelkader Medouar, dont la confiance a été retirée. Medouar avait dirigé la ligue en 2018, succédant au défunt Mahfoud Kerbadj, avant d'être réélu pour un second mandat en décembre 2021. Cependant, le président de la FAF, Walid Sadi, a décidé de lui retirer sa confiance un an avant la fin de son mandat en raison de violations des règlements. Voici la composition du bureau fédéral de la ligue :

Président : Mohamed Amine Meslouk  
Membre : Nabil Kbaïli  
Membre : Walid Boukrama  
Expert FAF : Mamoun Hamlili  
Expert FAF : Youssef Ghridi